

**Protocole d'accord du 13 janvier 2014 modifiant la  
Convention collective de travail locale  
Secteur principal de la construction pour le canton de Genève 2012-2015  
(CCT 2012)**

**ERRATUM – 9 avril 2014**

d) **Nouveau** - Machinistes et grutiers :

Classes de salaire CN	Permis cantonal genevois de conducteur d'engins de chantier	
<b>B</b>	M1	Centrales à béton et bétonnières de plus de 180 litres
		Machines de moins de 2 tonnes équipées d'un siège de conduite
		Machines de 2 à 5 tonnes à vide
		Treuil, monte-charges et monte-personnes
		Grues de déchargement (grues de camion)
	PEMP	Plateformes élévatrices mobiles de personnes
	M2	Pelles hydrauliques de moins de 5 tonnes
	M3	Chargeuses de moins de 5 tonnes
<b>A</b>	M2	Pelles hydrauliques de plus de 5 tonnes
	M3	Chargeuses de plus de 5 tonnes
	M4	Pelles araignée
	M5	Répanduses - finisseuses
	M6	Rouleaux compresseurs de plus de 5 tonnes
	M7	Engins spéciaux de plus de 5 tonnes
	<b>Autres permis</b>	
<b>Q</b>	Grues aux normes fédérales	
	Engins dont la conduite nécessite un CFC	